

Demande déposée le 29/04/2026

Date de l'affichage de l'avis de dépôt en mairie le 11/05/2026

N° PC 027 049 25 00029 T02

Par :	SCEA DOMAINE DU FRAMBOISIER
Représenté par :	Véronique PREVOST
Demeurant à :	13 ROUTE DU MESNIL LUCAS AJOU 27410 MESNIL EN OUCHE
Sur un terrain sis à :	7 Route de Bernay
Cadastré :	AJOU 27410 MESNIL-EN-OUCHÉ 49 007 ZD 61
Nature des Travaux :	changement de destination et extension

ARRÊTÉ N°URBA-2026080

Surface de plancher : 462,7 m²

Le Maire de la Ville de MESNIL-EN-OUCHÉ,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
VU le permis de construire n° PC 027 049 25 00029 accordé le 16/10/2025 à Veronique PREVOST et Jean-Baptiste PREVOST, pour changement de destination et extension, d'une surface plancher de 83,37 m², sur un terrain cadastré section 49 7 ZD 61, sis 7 Route de Bernay, Ajou,
VU la demande de transfert de permis en date du 29/04/2026,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° PC 027 049 25 00029 accordé à Veronique PREVOST et Jean-Baptiste PREVOST le 16/10/2025, EST TRANSFERÉ à SCEA DOMAINE DU FRAMBOISIER représenté par Véronique PREVOST, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 18 juin 2026

Le Maire,
Christelle MONNIER



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.